BIBLIOGRAPHIE

Alexis FRANÇOIS, professeur à l'Université de Genève. *Le Berceau de la Croix-Rouge.* — Genève, A. Jullien, 1918. In-8, 336 p.

Après quelques articles donnés à la *Semaine littéraire* à Genève, au cours de l'année 1918, M. le professeur Alexis François s'est plongé plus avant dans les archives du Comité International, il a scruté les origines, et dans un volume vivant, nouveau, qui se lit d'une traite et emporte l'intérêt, il a su faire revivre non seulement le mouvement qui a abouti à la fondation de la Croix-Rouge internationale à Genève en 1863 et à la signature de la Convention de Genève en 1864, mais encore ressusciter, avec un sens critique et historique aiguisé, les attachantes figures des cinq Genevois qui furent les hardis initiateurs de l'œuvre et ses architectes persévérants : « Henry « Dunant, l'initiateur, Gustave Moynier, l'organisateur, le « général Dufour, le patron, Louis Appia, le pionnier, Théodore « Maunoir, l'Egérie » — noms qui devraient rester gravés dans toutes les mémoires, au lendemain de cette guerre qui, si elle a été atroce, a aussi marqué comme l'apothéose de la Croix-Rouge.

C'est, à notre connaissance, la seconde fois que les archives du Comité International sont utilisées. Le premier qui les ait fouillées est le professeur P. Bojagewski, qui en a tiré d'importants articles pour le *Bulletin international* [1], en même temps que la substance d'un ouvrage en deux volumes (en russe, malheureusement) [2]. C'était une œuvre de patient labeur et de consciencieuse documentation.

Tout autre est l'étude de M. François. Tout en respectant la vérité historique, en exerçant sur les documents utilisés une critique sagace et qui paraît chez lui comme naturelle, mêlant

---

[1] Voy. T. XXXIV, 1903, p. 67, p. 133 ; XXXVI, 1905, 270 ; XXXVII, 1905, p. 43 et p. 112.

[2] [La Croix-Rouge au point de vue du développement du droit international]. Voy. *Bulletin international*, T. XXXVII, 1906, p. 212.

à l'éloge mérité et légitime la part de raisonnement clairvoyant et d'intelligente déduction qui donne à la louange toute sa valeur, — non sans une note d'ironie fine et voilée à l'égard du protestantisme genevois —, il passe, rapide et captivant, des origines du mouvement genevois, d'Henry Dunant et du Souvenir de Solférino à travers l'effort de construction de la Commission des cinq, la Conférence de 1863, la Convention de Genève de 1864, dont il trace un vivant et pittoresque raccourci, pour aboutir enfin à la mise en pleine lumière du rôle du général Dufour, dont le noble esprit et le grand cœur de soldat avaient devancé, lors de la guerre du Sonderbund en 1847, les aspirations de Dunant en faveur des blessés. Dans ses recommandations à ses troupes, à la veille de cette guerre civile qui grâce à lui n'eut pas de durée, ne disait-il pas : « Si une troupe ennemie est repoussée, *soigner ses blessés comme les nôtres mêmes :* ayez pour eux tous les « égards dus au malheur... » Et encore : « Je mets donc sous « votre sauvegarde les enfants, les femmes, les vieillards et les « ministres de la religion. Celui qui porte la main sur une per- « sonne inoffensive, se déshonore et souille son drapeau. Les « prisonniers, *et surtout les blessés,* méritent d'autant plus vos « égards et votre compassion que vous vous êtes souvent trouvés « avec eux dans les mêmes camps. » N'est-ce pas là ce qu'on a appelé plus tard la neutralité des blessés?

Enfin le dernier chapitre de M. François fait converger son étude sur J.-J. Rousseau et remonter au *Contrat social* l'humanisation du droit de la guerre. Il proclame dans la Convention de Genève la première application des principes contenus dans le chef-d'œuvre de l'immortel Genevois du XVIII^me^ siècle. Il voit le véritable cadre de la Croix-Rouge, « sa draperie philosophique », comme il dit, dans ces paroles de Rousseau : « La fin de la guerre « étant la destruction de l'Etat ennemi, on a le droit d'en « tuer les défenseurs tant qu'ils ont les armes à la main ; mais « sitôt qu'ils les posent et se rendent, cessant d'être ennemis « ou instruments de l'ennemi, ils redeviennent simplement « hommes, et l'on n'a plus de droit sur leur vie. » Dans les dernières pages du livre, l'auteur montre aussi bien chez

BIBLIOGRAPHIE

Le Berceau de la Croix-Rouge.

Rousseau que chez les fondateurs de la Croix-Rouge, l'idéaliste Dunant et le juriste Moynier, comme l'aurore entrevue de l'entente des peuples et de la paix entre nations, comme l'embryon de cette Société des nations que s'efforcent actuellement de construire les représentants les plus autorisés des grands Etats.

Après cette insuffisante analyse d'une étude que tout Genevois — et beaucoup d'autres aussi — devrait avoir lue, il nous sera permis de citer[1] quelques pages où sont retracés les premiers balbutiements de l'œuvre, les efforts de la Commission des cinq, issue de la Société genevoise d'Utilité publique, au début de 1863, pour mettre sur pied un programme d'action : les particularités de chacun de ces hommes y sont admirablement dépeintes.

Leur première réunion eut lieu dix jours plus tard, le 17 février. Tout de suite, au milieu d'une discussion qui paraît avoir été nourrie, on voit s'affirmer deux hommes et deux méthodes. Moynier ne voit qu'une œuvre, celle des infirmiers volontaires, et qu'une voix pour atteindre le monde, celle des congrès internationaux de bienfaisance, avec lesquels il est familiarisé depuis longtemps, ayant représenté la Société d'Utilité publique aux principales de ces assises : à Bruxelles en 1856, à Francfort en 1857, à Londres en 1862. Précisément, ce dernier congrès lui a fourni l'occasion d'entendre un rapport de Miss Nightingale sur la réforme du service sanitaire de l'armée anglaise. Enfin, c'est dans ce milieu qu'il a toutes ses relations, étant lui-même agent pour Genève de la « Correspondance internationale de bienfaisance ». La tâche prend donc cet aspect précis à ses yeux : un rapport, qui sera présenté au congrès de bienfaisance à Berlin, en septembre de la même année.

Dunant, lui, maintient tout son programme, celui des dernières pages du *Souvenir*, en l'élargissant même. Il demande « que l'on « fasse bien comprendre au public que le sujet dont nous nous « occupons est beaucoup plus vaste. Il renferme l'amélioration « des moyens de transport pour les blessés ; le perfectionnement « des hôpitaux militaires ; l'adoption universelle des innovations « utiles pour le traitement des militaires blessés ou malades ;

[1] Avec l'obligeante autorisation de l'auteur.

« la création d'un véritable musée pour ces moyens de sauvetage « (musée qui aurait aussi son avantage pour les populations civi- « les), etc. ». Suivant lui les Comités devront être permanents et toujours animés d'un véritable esprit de charité internationale ; « ils devront faciliter l'envoi des secours de diverses natures, « aplanir les difficultés des douanes, empêcher les dilapidations « de tous genres, etc. » Enfin, toujours d'après les termes mêmes du procès-verbal, « M. Dunant insiste tout particulièrement sur « le vœu émis par lui dans son volume *Un Souvenir de Solférino* : « savoir l'adoption, par les puissances civilisées, d'un principe « international et sacré, qui serait garanti et consacré par une « espèce de concordat passé entre les gouvernements. Cela servi- « rait à sauvegarder toute personne officielle ou non officielle se « consacrant aux victimes de la guerre ». Au milieu de ce programme énorme, dont le seul énoncé dut attirer le sourire sur les lèvres de Moynier, une phrase en particulier frappe le lecteur un peu averti : « Il serait à souhaiter que partout les souverains pris- « sent les Comités sous leur patronage ». En d'autres termes, et pour qui sait lire entre les lignes, Dunant, selon son tempérament, aperçoit déjà toute l'œuvre qu'il s'agit d'accomplir, ou le principal de cette œuvre, sous la forme d'une immense ambassade.

Et il faut convenir qu'il a l'appui du Général Dufour :

« M. le Général Dufour, dit le procès-verbal, pense que le « mémoire doit établir d'abord la nécessité d'obtenir le consente- « ment unanime des princes et nations de l'Europe ». De fait, le général et le financier avaient déjà une certaine habitude des démarches diplomatiques combinées, où l'un, le plus influent, prête son appui à l'autre, le plus entreprenant. Et cette méthode vaudra d'assez importants succès à la Croix-Rouge.

Aussi bien, dans toute cette genèse de l'œuvre philanthropique, jusqu'en 1864, les tempéraments de Moynier et de Dunant s'opposent sans doute, se frottent même quelquefois, mais aussi se complètent et s'harmonisent, de telle sorte qu'on ne saurait dire lequel rend les plus grands, les plus indispensables services à l'entreprise commune. Mais revenons à la séance des cinq commissaires.

A côté des deux grands premiers rôles, Moynier et Dunant, se font jour d'autres « spécialités » techniques ou psychologiques ; ainsi Appia « voudrait que l'on fît venir tous les documents qui « peuvent nous être utiles et que nous nous missions en rapport « avec la haute autorité militaire en divers pays ». A ce conseil on reconnaît bien le chirurgien qui a visité les hôpitaux d'Italie en 1859, qui connaît à fond le fonctionnement des services sanitaires,

enfin l'homme qui a noué des relations avec les plus grands praticiens militaires, les Gherini et les Palasciano en Italie, les Salleron et les Larrey en France. Appia ne cessera de servir d'intermédiaire entre la Croix-Rouge naissante et le monde médical.

Sauf ces variantes, on voit poindre de suite une pensée commune entre ces hommes de provenance et de formations si diverses, mais groupés à l'ombre d'une grande tradition nationale : ils prétendent tous à l'universalité. Moynier ayant proposé que la Commission se déclare elle-même constituée en « Comité international permanent », aussitôt, la « motion » est adoptée, « à l'unanimité ».

Ce titre ambitieux, à vrai dire, restera longtemps dissimulé aux yeux du monde. Encore le 15 septembre de la même année, Henry Dunant signe sa fameuse circulaire datée de Berlin, pour le Comité de Genève ; autant en a fait le Comité lui-même en lançant sa convocation du 1er septembre : « Les membres du Comité genevois de secours aux militaires blessés ». Mais le titre de « Comité international » n'en a pas moins été pris dès le 17 février, et il figure en tête de la plupart des procès-verbaux.

Grandeur et audace de ce geste, qui ne se conçoit guère que dans le milieu où il est fait ! Quelle est l'autorité de ces cinq personnes qui se constituent comme cela, tout de suite, spontanément, en « Comité international » ? Ce sont cinq particuliers, cinq citoyens ou bourgeois de Genève : un financier homme de lettres, deux médecins, un juriste, un militaire. Un seul est revêtu devant le pays et à l'étranger du prestige d'une autorité officielle : Son Excellence le Général Dufour, général en chef de l'armée suisse, étiquette plutôt modeste, à l'examiner à la rigueur. Mais tous, à des degrés divers, sont des gens de cœur, intelligents et actifs ; tous ont acquis déjà quelque titre spécial qui les désigne pour leur grande tâche : Dunant, le samaritain improvisé de Castiglione, l'écrivain du *Souvenir de Solférino*, qui commence à bouleverser l'Europe ; — Appia, le lauréat de l'Académie Pontanienne, pour un mémoire sur le transport des blessés, l'auteur du *Chirurgien à l'ambulance*, ouvrage qui lui a valu l'honneur d'être agrégé à de nombreuses sociétés médicales, à Naples, à Turin, à Bordeaux, à Nancy, à Toulouse, à Lyon, à Zurich, à Dresde, à Hanau, à Bruxelles ; — Maunoir, chirurgien distingué, confident d'Appia ; — Moynier, philanthrope méthodique et laborieux, publiciste connu par mainte notice d'économie soci le ; — le Général Dufour enfin, modèle du soldat humain et modéré, l'inspirateur des admirables « Recommandations de 1847 à l'armée suisse sur la conduite des troupes en campagne », que nous retrouverons dans la suite de cette histoire.

Mais surtout, tous ces hommes s'appuient sur la force morale de l'association. Derrière les cinq membres du Comité international, il y a les 180 membres de la Société d'Utilité publique, institution patriotique et philanthropique, vieille de six à sept lustres, et il y a bientôt d'autres associations également privées : la Société d'Utilité publique de Lausanne ; la Société neuchâteloise pour l'avancement des sciences sociales, la Société pour le bon et l'utile de Bâle, etc.

Est-ce à dire que d'emblée les membres du nouveau Comité genevois rêvent de fonder une œuvre genevoise destinée à glorifier leur petite patrie ? Au moins ne se l'avouent-ils point. Ce qu'ils veulent, c'est seulement déclencher le mouvement, amorcer l'entreprise, l'orienter vers un terrain solide, n'importe où, à Berlin ou ailleurs — rien de plus. Après avoir fourni cet effort, ils disparaîtront. Le Général Dufour le confirme dès la seconde séance : « Nous devons jeter les jalons, puis d'autres viendront tracer la « route. »

Nobles projets dans lesquels l'esprit garde sa mesure, l'imagination sa clarté, et le cœur toute sa modestie. Mais ces vertus mêmes auront leur récompense. Et l'œuvre partie de Genève se fixera, non sans peine, à Genève, à l'honneur de ceux qui l'ont conçue.

L'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens, effort de fraternité entre les peuples. Publié par la commission exécutive du Comité universel des Unions Chrétiennes de jeunes gens... — Genève, (impr. P. Richter), s. d. [1918]. In-8, 16 p.

Cette brochure, destinée à faire connaître le rôle des Unions Chrétiennes de jeunes gens pendant la guerre, contient les chapitres suivants : chap. 1 : Les Unions Chrétiennes de jeunes gens préparant les hommes et les liens fédératifs de la Croix-Rouge Internationale. Chap. 2 : L'affermissement croissant de l'Alliance universelle, 1878-1913. Chap. 3 : Au centre de la crise mondiale : le Comité Universel et l'aide aux prisonniers de guerre. Chap. 4 : Le travail du Comité Universel dans les camps de prisonniers. Chap. 5 : L'œuvre indirecte du Comité Universel : soldats et internés.

Cette étude, qui unit si étroitement l'œuvre des Unions